

## EPREUVE DE REGLEMENTATION

1. Quelles sont les prérogatives de l'initiateur de club : E1 ? E2 ?
2. Un E1 peut-il enseigner en milieu naturel ? si oui sous quelles conditions ?
3. Un E1 peut-il être DP ? si oui dans quelles conditions et quel est son rôle ?
4. Quelles sont les conditions pour faire plonger des enfants au sein de la FFESSM ?
5. Quels documents doivent être affichés dans la piscine ?
6. Que comprend la licence, et pendant quelle durée ?
7. Quel médecin peut établir le certificat médical pour :
  - a. Un enfant passant le plongeur de bronze ?
  - b. Un plongeur préparant le N4 ?
  - c. Un baptême ?

8. En tant que directeur de plongée lors des entraînements piscine, quel niveau minimum pouvez-vous autoriser à réaliser un baptême ?

Réponse : E1 et N4

9. Comment est élu le président de la commission technique départementale ?

Réponse : par les présidents des clubs du département ou leur représentants.

10. Quel type d'assurance accompagne la licence (sans complémentaire) ?

Réponse : assurance au tiers (responsabilité civile).